

**Projets d'allaitement maternel communautaire  
Lignes directrices et critères pour une demande de subvention  
communautaire  
Appel de propositions ciblé  
Septembre 2014**

**Processus**

La présente initiative porte sur les populations ayant de faibles taux d'allaitement maternel, comme les femmes vivant dans la pauvreté, les femmes âgées de moins de 20 ans et les femmes autochtones. Pour en savoir plus sur les populations ayant de faibles taux d'allaitement maternel, consultez la page

[www.meilleurdepart.org/projects/projet\\_d\\_allaitement\\_communautaire.html](http://www.meilleurdepart.org/projects/projet_d_allaitement_communautaire.html).

L'objectif de l'initiative est d'accroître l'efficacité des services d'allaitement maternel en Ontario en améliorant les services et programmes existants ou en ajoutant d'autres services et programmes dans les zones défavorisées.

Les organismes sont invités à soumettre une demande de subvention maximale de 25 000 \$ en vue de créer ou d'améliorer des programmes et services pour encourager et soutenir l'allaitement maternel auprès de populations ayant de faibles taux d'allaitement maternel. Certaines subventions pourront atteindre 50 000 \$ pour les organismes qui élaborent un programme ou des services ayant une portée provinciale.

**Dates limites**

- La date limite pour les demandes de subvention est le lundi 20 octobre 2014 à **11 h. Aucune prolongation ne sera accordée.**
- Les demandeurs retenus seront avisés en **décembre**.
- Les projets devront se dérouler entièrement entre **janvier et décembre 2015**.

**Critères d'admissibilité**

Les organismes ontariens de bienfaisance sans but lucratif constitués en société sont invités à soumettre une demande. Les demandes seront évaluées selon les critères ci-dessous. Si votre organisme n'a pas le statut d'organisme de bienfaisance, veuillez contacter le Centre à l'adresse suivante : [h.dawson@healthnexus.ca](mailto:h.dawson@healthnexus.ca).

### **Qui peut déposer une demande?**

#### **Pour satisfaire aux exigences de financement, l'organisme doit :**

- avoir le statut d'organisme de bienfaisance sans but lucratif et être constitué en société;
- démontrer la vigueur et la détermination de son conseil d'administration, et faire preuve de responsabilité financière et d'une gestion efficace;
- œuvrer auprès de femmes ou familles pendant leur période de fécondité;
- fournir des services de promotion de la santé et démontrer ses compétences dans la fourniture de programmes efficaces;
- accepter de partager les résultats produits et les ressources créées auprès du Centre de ressources Meilleur départ, d'autres projets et d'autres organismes ontariens;
- être en mesure de commencer le projet en janvier 2015.

#### **Exigences pour la demande**

- **La demande doit pouvoir encourager ou soutenir une population ayant de faibles taux d'allaitement maternel.**
- Elle doit démontrer une compréhension :
  - des études réalisées sur la population choisie;
  - de la façon dont la recherche peut s'étendre à la population visée de leur communauté;
  - des obstacles et défis particuliers qui influencent les taux d'allaitement maternel de la population visée de leur communauté;
  - des raisons pour lesquelles le programme proposé est susceptible d'améliorer les choses au sein de la population visée de leur communauté.
- Elle doit préciser clairement les buts et les objectifs en lien avec la finalité générale du projet.
- Elle doit prévoir un système d'évaluation rigoureux.
- Elle doit comporter un plan de viabilité solide pour la période ultérieure au financement.
- Elle doit cerner les obstacles et les défis que pose l'allaitement maternel (l'initiation, l'exclusivité ou la durée).
- Elle doit prévoir de mettre en œuvre des stratégies reconnues pour être efficaces ou susceptibles d'être efficaces au contact de la population visée.
- Elle doit proposer des méthodes novatrices ou des pratiques efficaces pour atteindre et soutenir la population visée afin d'améliorer ses taux d'allaitement maternel (initiation, exclusivité ou durée).
- Elle doit prioriser une approche communautaire axée sur la santé pour lutter contre les faibles taux d'allaitement maternel.

- Elle doit prévoir de collaborer avec des partenaires pour assurer un contact étroit avec la communauté et encourager le recours efficace aux ressources du milieu.
- Elle doit promouvoir la coopération et le partage entre les organismes afin de minimiser le dédoublement des services.
- Elle doit favoriser la participation bénévole.
- Elle doit faire preuve d'accessibilité et d'inclusion.
- Elle doit démontrer son ouverture à la diversité.
- Elle doit tirer profit des technologies existantes, le cas échéant (p. ex., la télémédecine, les médias sociaux, le 211).

**Les subventions ne peuvent aucunement servir :**

- au financement d'individus ou d'organismes à but lucratif;
- à couvrir les coûts d'activités d'un projet engagés avant la date de décision du comité de subventions et de réception de l'autorisation écrite par l'organisme;
- à couvrir les coûts de dépenses d'exploitation d'un organisme ou d'un programme.
- à couvrir les coûts administratifs ou de gestion d'activités courantes de l'organisme qui ne sont pas en lien avec le projet;
- à couvrir les coûts du personnel régulier ou de dotation en personnel pour les services existants qui ne sont pas en lien avec le projet;
- à couvrir les coûts financés par un ordre gouvernemental;
- à couvrir les coûts d'activités promotionnelles et de marketing qui ne sont pas en lien avec le projet;
- à couvrir les coûts en infrastructures ou immobilisations liés à la rénovation, la construction ou la transformation d'espaces, de parcs ou de terrains permanents;
- à couvrir les coûts de meubles, de luminaires ou d'autres équipements non portatifs comme un réfrigérateur, une cuisinière, des appareils d'exercice;
- à financer un projet axé sur les soins médicaux;
- à couvrir les coûts de campagnes de financement ou de collectes de fonds annuelles;
- à rembourser une hypothèque ou à diminuer un déficit;
- à financer des activités politiques;
- à financer des activités à caractère exclusivement religieux;
- à financer des activités qui se déroulent à l'extérieur de l'Ontario.

Pour toute question, veuillez communiquer avec Hiltrud Dawson au 1-800-397-9567, poste 2250 ou à l'adresse [h.dawson@healthnexus.ca](mailto:h.dawson@healthnexus.ca).

**Soumettez votre demande par courriel à [bfgrants@healthnexus.ca](mailto:bfgrants@healthnexus.ca)**

Formulaires à inclure :

- États financiers vérifiés de l'organisme
- Confirmation du statut d'organisme de bienfaisance sans but lucratif constitué en société
- Note de couverture d'assurance
- Formulaire de demande** pour un projet d'allaitement maternel communautaire (utiliser le modèle requis)
- Plan de travail** du projet d'allaitement maternel communautaire (utiliser le modèle requis)
- Budget** détaillé (utiliser le modèle requis)
- Formulaire d'entente de partenariat** rempli et signé, le cas échéant (utiliser le modèle requis)

**Soutien aux projets**

Le Centre de ressources Meilleur départ s'engage à fournir un soutien tout au long de la réalisation du projet. Ce soutien comprendra, sans s'y limiter :

- des webinaires ou téléconférences pour discuter des exigences pour l'évaluation et le suivi des projets;
- des webinaires ou téléconférences pour inciter au partage de stratégies et savoirs entre les projets;
- un soutien par téléphone et par courriel pour répondre aux questions sur un projet.

\*\*\* \*\*